Avis au public Règlement de la Circulation Modification temporaire 2025 0271 MT



eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que le collège échevinal par sa décision du 22 avril 2025, confirmée par le conseil communal le 22 mai 2025, apporte les modifications temporaires suivantes au règlement communal de la circulation routière de la commune de Bettembourg du 9 juillet 2012 et approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures le 17 août 2012:

Valable à partir du 1er mai 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 inclus

- Accès interdit aux piétons (C,3g) au trottoir dans la rue Fernand Mertens à Bettembourg, entre les maisons 77 et 81;

Les délibérations afférentes ont été approuvées par:

Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 17 juin 2025 et par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures le 25 juin 2025 référence : 322/25/CR.

Fait à Bettembourg, le 9 juillet 2025.

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

Château de Bettembourg: 13, rue du Château: B.P. 29: L-3201 Bettembourg T 51 80 80 1: F 51 80 80 2601: commune@bettembourg.lu: www.bettembourg.lu

